



## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 84.2017

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Qui ont pris part à la délibération :	25	Pour : 25 Contre : 0

*Date de la convocation :* 6 septembre 2017

L'an deux mille dix sept et le treize septembre à dix neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes ALEXANDRE. OVADIA. VERNIER.

**Pouvoirs** : M. MUSARD à M. ANDRE. M. THOMAS à Mme ALEXANDRE. Mme DENES à Mme BALAGUE. Mme FOISSAC à M. MONTAGNER.

**Absents excusés** : MM. BOISSET. GADEN. MUSARD. THOMAS. POUVILLON. Mmes ESTAUN. FOISSAC. DENES.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

### **Objet de la délibération : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DES CATALPAS : APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE**

**Exposé :**

Suite à la demande de la commune du 6 décembre 2016 concernant la rénovation de l'éclairage public de la rue des Catalpas – référence 11 AS 140, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Dépose de 29 ensembles d'éclairage public,
- Construction d'un réseau souterrain d'environ 800 mètres de long en conducteur U1000RO2V à raccorder sur un nouveau coffret de commande à créer,
- Fourniture, pose et raccordement d'environ 24 ensembles d'éclairage public sur mâts de 5 à 6 mètres de haut, équipés de lanternes décoratives à LED 35 Watts bi puissance.

**NOTA :**

- Les appareils installés seront de forme similaire à la lanterne DISCERA d'OCCIREP.
- Pour chaque candélabre, la confection de chaussettes de tirage est prévue (solution antiviol).
- Tous les appareils seront équipés de ballast bi-puissance, permettant d'abaisser la tension (et donc la consommation d'environ 30%) sur une plage horaire définie, tout en gardant un niveau d'éclairement suffisant, à confirmer avec la mairie.

- Les luminaires seront certifiés en catégorie 1 au regard des certificats d'économie d'énergie en éclairage public (la catégorie 1 comprend les luminaires disposant d'une attestation du constructeur mentionnant une efficacité lumineuse = 90 lumens par Watt et ULOR = 1% ou pour des luminaires à LED, ULR = 3%).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	28
149 €	
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	114
400 €	
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>36</b>
<b>201 €</b>	
<hr/>	
Total	178

750 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté.

**Article 2** : de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

-

Le Maire,  
Gérard ANDRE

### **Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20170913-13092017\_84-DE  
Reçu le 21/09/2017  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL  
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140  
20/09/2017



**A U C A M V I L L E**